

DE
LA RÉUNION DE LYON A LA FRANCE

Elude historique

D'APRÈS LES DOCUMENTS ORIGINAUX.

SUITE (*)

Nous allons suivre encore Philippe le Bel dans ses relations avec Lyon. Nous le verrons, pour animer son zèle, envoyer à son gardiateur instructions sur instructions. Traitant les Lyonnais comme s'ils étaient en dehors du pouvoir archiépiscopal, le roi s'efforcera de leur prouver par mille faveurs tout l'intérêt qu'il porte à leur cause. Puis, nous assisterons, un peu plus tard, à la confection des traités qui, en décrétant la réunion de Lyon à la couronne, sanctionnèrent enfin un état de choses existant depuis longtemps déjà.

Du 9 février au 2 juin 1295, le roi vint plus d'une fois encourager les Lyonnais à maintenir vis-à-vis de l'Église leur ligne de conduite.

Le 9 février 1295, il ordonne au gardiateur de Lyon de protéger les citoyens contre toute violence et de détruire ce qui aurait été fait contre leurs libertés et franchises (1).

(*) Voir la précédente livraison.

(1) *Arch. de la ville de Lyon*, AA¹ (Cartulsiice 4e Villeneuve), cap. *xixu*. — *Mênestr.* pr., p. 89.